

Peut-on exercer les dons spirituels avant d'être baptisé d'eau ?



Jean-Claude Guillaume



Question d'un Internaute : " Est-ce que je peux demander des dons spirituels lorsque je ne suis pas baptisé d'eau ?"

Si vous posez cette question, qui montre que vous voulez vivre la vie de l'Esprit, c'est que vous êtes un chrétien né de nouveau ? Alors pourquoi vouloir mettre la charrue avant les bœufs, comme on dit ? :

"Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit." ([Actes 2.38](#))

1. Repentez-vous

2. baptisé au nom de Jésus-Christ

3. vous recevrez le don du Saint-Esprit

Voilà l'ordre biblique. Les dons spirituels sont une suite logique au baptême du Saint-Esprit (Cliquez sur ce lien : [Comment recevoir le baptême dans le Saint-Esprit ?](#)). Mais le Saint-Esprit est souverain, et il peut bouleverser cet ordre normal des choses, comme cela s'est produit dans la maison de Corneille à Césarée ([Actes 10.44-48](#)). Mais cette expérience ponctuelle ne peut pas avoir un caractère normatif.

Jean-Claude Guillaume

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



7 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. ©

2022 - www.topchretien.com